



Pour un football responsable ... L'OBLIGATION D'ÊTRE LICENCIÉ

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes. Quelle que soit votre fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit votre âge (U6, Vétérans ...), prendre une licence est une nécessité pour vous protéger de tout risque et profiter, en toute sécurité, de votre passion footballistique.

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football tient à rappeler à tous ses pratiquants que les garanties du contrat d'assurance « Individuelle Accident » qu'elle a souscrites auprès de la Mutuelle Des Sportifs (MDS) et « Responsabilité Civile » qu'elle a souscrites auprès de la MAIF par l'intermédiaire de MDS CONSEIL, ne peuvent bénéficier qu'aux pratiquants ayant un des statuts listés ci-dessous :

- Les licenciés à titre amateur de la Ligue,
- Les joueurs de moins de 6 ans alors même qu'ils n'ont pas encore leur licence ou qui ne sont pas licenciés,
- Les non licenciés (couverts uniquement en Responsabilité Civile),

Ainsi, la Ligue souhaite attirer votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés d'au moins 6 ans doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisées sous l'égide de la Ligue ou de ses Districts et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident, dans la limite des conditions prévues au contrat Ligue Bourgogne-Franche-Comté / Mutuelle Des Sportifs et sous toute réserve de garantie.

Une responsabilité engagée

L'actualité récente nous contraint à attirer votre attention sur l'obligation qui pèse sur les clubs et leur président, d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein de l'entité (joueur, dirigeant, éducateur...). Si on excepte la perte des rencontres et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), nous vous rappelons également les risques encourus :

Pour les dirigeants

– Mise en cause de leur responsabilité pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.

Etant précisé que la négligence est un délit civil.

– Suspension possible des éducateurs, dirigeants dont le président ayant fait évoluer ce(s) joueur(s) non licencié(s) ou sous fausse(s) licence(s) ;

Pour les joueurs non licenciés

– Aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportive du club ou association ;

– Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation) ; étant rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Rappel

Article – 59 1. RG FFF

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et au nom d'un club. 2. En cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent, il est fait application des sanctions prévues à l'article 218 des présents règlements. 3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles ».

SESSIONS ARBITRES AUXILIAIRES



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

Une carte de secteurs (voir site du district) pour les sessions de recyclage et examen d'arbitres auxiliaires a été remise à jour. Ces secteurs ne sont pas figés, les personnes qui ne pourraient pas assister à la session de son secteur peuvent se rendre dans un autre secteur

RAPPEL DES SECTEURS

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION

Samedi 29 Septembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 19 Octobre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

SECTEUR AUXOIS/MORVANS :

Vendredi 28 Septembre à 20 h 00 à Précy - Salle ERL Route de SEMUR

SECTEUR PLAINE DE LA SAONE :

Vendredi 12 Octobre 2018 à 19 h 30 à Echenon à la Mairie

SECTEUR CHATILLONNAIS

Vendredi 19 octobre 2018 à 19 h 30 0 Voulaines les Templiers à la Salle Communale (Place Jean Moisy

Fiche Inscriptions clubs à retourner au secrétariat

SECTEUR BEAUNE 2

Vendredi 9 Novembre 2018 à 20 h 00 à MERCEUIL - Espace P MIGNOTTE - (salle de réunion du complexe de Football).

SECTEUR DE LA TILLE -> En attente de candidature

SECTEUR VAL DE SAONE -> En attente de candidature

SECTEUR BEAUNE 1-> En attente de candidature

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr ou par courrier BP 10069 – 21802 Quetigny cedex. Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.



Dans le cadre de la formation des dirigeants, notre Ligue vous propose de participer au module « **ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOTBALL D'U6 A U11** », samedi 6 Octobre prochain, de 8H30 à 12h30.

Cette formation sera organisée sur l'ensemble du territoire Burgo-Comtois au siège de chaque District, vous avez donc le choix entre : Quetigny 21, Besançon ou Montbéliard 25, Lons le Saunier 39, Varennes Vauzelles 58, Vesoul 70, Saint Rémy 71, Auxerre 89.

Si le nombre d'inscrits est trop important pour une seule séance nous pourrions éventuellement envisager de nouvelles sessions.

OBJECTIFS :

- Connaître le rôle dévolu à un Accompagnateur d'équipe de football (U7, U9 et U11) : sa place au sein du club, son rôle éducatif et son devoir d'exemplarité
- Adapter son discours et sa posture en fonction des catégories des enfants
- Maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres des enfants (logistique, sécurité... avant, pendant, après).
-

PUBLIC :

Parents, bénévoles, dirigeant(e)s, joueurs(ses), souhaitant accompagner des enfants sur les rencontres.

COÛT :

Le tarif de la formation pour un module de 4h est de 40€. Dans ce cadre, la Ligue apportera son soutien financier en prenant à sa charge 15€ sur le coût de la formation, par stagiaire.

Chaque licencié peut également utiliser lors de son inscription « un bon de formation » de 25€ financé par la FFF.

En conclusion, cette formation est **gratuite** sous réserve de production du bon de formation.

Pour les parents qui souhaitent participer, le club a la possibilité de leur proposer une licence de dirigeant. En cas de réponse négative du parent, le club pourra bénéficier de la gratuité.

INSCRIPTION :

Pour vous **inscrire à cette formation**, nous vous invitons à compléter la « [fiche d'inscription](#) » et de la renvoyer par mail à Catherine Buchwalter : cbuchwalter@lafc.fff.fr.

Retrouvez également le [calendrier complet des formations Dirigeants](#) prévues tout au long de cette saison 2018-2019

AGENDA

28 Septembre 2018

29 Septembre 2018

6 Octobre 2018



Formations Dirigeants organisées par la LBFC au siège du District

02 Octobre 2018

Réunion clubs Funfoot – 18 h 30 au siège du District

Comité Directeur – 18 h 30 au Siège du District

04 Octobre 2018

Réunion accompagnement des clubs (R1 et N3) pour le Label

09 Octobre 2018

C° Féminines - 19 h 00 au siège du District

6 Novembre 2018

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

Jeudi 15 Novembre 2018

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

Jeudi 3 Janvier 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

25 Février 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

Jeudi 4 Avril 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

9 Avril 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

21 Mai 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

PROCES VERBAUX

BUREAU COMITE DIRECTEUR

PV 35 CD/6

Réunion du 17/09/2018

Présents

Président : M. D. DURAND

Membres : Mme BORSATO M

MM. THIBERT J MM. BERNIER PY – LECOURE B –

Excusés : Mme E DUCREUX – M. MONNIN M.

COURRIER CD 21

Accord du CD 21 pour une subvention de 5 000€ pour la mise en œuvre de nos appels à projets.

Une action organisée par la DTD avec les clubs Dijonnais est prévue le mercredi 26 septembre au matin à Fontaine d'Ouche avec les Mineurs Non Accompagnés du Conseil Départemental

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Les réunions d'élaboration des plateaux U7, U9 et U11 de la 1ère phase se dérouleront du **24 au 26 septembre 2018**.

Dates des réunions :

Secteur Mirebeau : lundi 24 septembre 2018 à 18h30 à Savigny le Sec (stade)

Secteur Beaune : mardi 25 septembre 2018 à 18h30 à Gevrey (salle Mandela à côté du stade de rugby)

Secteur Nord : mardi 25 septembre 2018 à 18h30 à Précy (route de Semur, salle ERL)

Secteur St Jean : mercredi 26 septembre 2018 à 18h30 à Cessey (salle des fêtes, face à l'église)

Secteur Dijon : mercredi 26 septembre 2018 à 19h à l'USCD (stade des bourroches salle 1)

Les élus référents de clubs sont invités à participer à ces réunions avec le responsable technique, afin de mettre en avant notre politique d'accompagnement des clubs. Un document sera établi pour ces soirées

Médailles et plaquettes Ligue, un retour est demandé pour le 20 septembre

Formation des dirigeants (parcours du dirigeant) ainsi que le module "accompagnement d'une équipe de Foot de U7 à U11" sont proposés aux clubs. Mireille Borsato, Pauline Tillol et Jérôme Thibert sont les formateurs District

ACTUALITES

- Ouverture de la session de formation des BEF le lundi 1 octobre
- Le courrier de demande d'accord pour l'engagement du club de Jeunesse Mahoraise a été transmis au CA de Ligue avec avis favorable
- Clubs en comptes débiteurs
 - Un courrier sera adressé à la mairie de Talant pour l'apurement des comptes du club

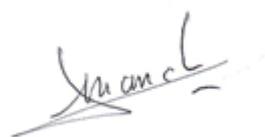
- JDF 21, accord pour échelonnement de la dette
- TEAM 2000, une décision sera prise au Comité Directeur du 2 octobre
- Cérémonie du 12 octobre, remise des prix PEF à Montchanin, J Thibert représentera le District
- Services Civiques, la commission a reçu 3 candidatures qui seront examinées ces jours prochains
- Réunion d'échanges avec l'Amicale de l'UNAF 21 dans les jours à venir
- Retours sur le CA de Ligue du 7 septembre, présentation des diverses commissions de Ligue.
- Courrier des Districts de Saône et Loire et Doubs Territoire de Belfort sur une demande de solidarité financière pour le financement du 2ème CT DAP dans chacun de leur District. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du Comité Directeur du 2 octobre
- Dans le cadre des journées de l'arbitrage, Claire Sidonie et Mathilde Demancay seront à l'honneur à l'occasion des matchs DFCO – LOSC et DFCO – CAEN d'octobre
- Réunion ETR le jeudi 27 septembre, Peggy Seurat la CT DAP participera à cette journée
- Courrier de la DTA pour venir en LBFC pour rencontrer les CRA, CDA, et CDPA pour préciser les missions de recrutement et formation des arbitres masculins et féminins
- Le stage de rentrée des jeunes arbitres s'est déroulé samedi 15 septembre au District encadré par la CDA et la section jeunes arbitres
- Une réunion des bonnes pratiques juridiques et problématiques rencontrées par les différentes commissions de District est prévue le vendredi 28 septembre à Dijon. Les présidentes et présidents des différentes commissions d'appel, discipline, compétitions et statuts de l'arbitrage sont invités à y participer.
- Les rassemblements U13 ont eu lieu ce samedi. Très bon comportement des joueurs et des clubs. Merci aux éducateurs, aux clubs accueillants ainsi qu'aux techniciens bénévoles

Séance levée à 12h00

Prochain CD le 02/10/2018 à 18h30.

La secrétaire : M. BORSATO

Le Président : D. DURAND



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 33 CC/07

Réunion du 19/09/2018

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – DA SILVA – FAORO – VALOT

I. SENIORS

1.1 TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE COTE D'OR F. BACHELARD/SPORT COMM

Le tirage du 2ème tour de la CCO FERNAND BACHELARD – SPORT COMM aura lieu le 26/09/2018 à 14H30 au siège du district.

1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20703217 D2 A IS SELONGEY 5 – OUGES du 23/09/2018 se jouera à 13h00

Match 20703345 D2 B VAL DE NORGE – NEUILLY LES DIJON du 23/09/2018 se jouera à NEUILLY

Match 20703354 D2 B ESVO – EF VILLAGES du 30/09/2018 se jouera en DU (EF VILLAGES qualifié en CF)

Match 20703599 D3 B SAULON – CORCELLES 2 – FENAY du 02/09/2018 se jouera le 14/10/2018.

Match 20703609 D3 B FENAY – USCD 3 du 23/09/2018 se jouera 22/09/2019 17H00

Match 20703614 D3 B MPL 2 – TIL CHATEL du 23/09/2018 se jouera le 22/09/2018 à 19h00

Match 20703864 D3 D SAVIGNY CHASSAGNE 2 – HAUTES – COTES du 02/09/2018 se jouera le 14/10/2018

Match 20703997 D4 A CREPAND – LAIGNES du 23/09/2018 se jouera le 01/11/2018

Match 20704056 D4 C VAL DE NORGE 2 – MAREY 2 du 23/09/2018 se jouera à MAREY

Match 20704067 D4 C VINGEANNE 2 – VAL DE NORGE 2 du 21/10/2018 se jouera à MONTIGNY à 13h00

Match 20704143 D4 F RUFFEY STE MARIE 2 – EF BEAUNOISE du 09/09/2018 se jouera le 14/10/2018

Match 20704203 D4 H JEUNESSE MAHORAISE – GRESILLES 2 du 09/09/2018 se jouera le 14/10/2018

1.3 FORFAITS

Match 20704174 D4 G HAUTES COTES 2 – ENT TART VARANGES 2 du 16/09/2018

Forfait déclaré de HAUTES COTES 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à HAUTES COTES 2 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à ENT TART VARANGES 2

Amende 50 € à HAUTES COTES 2

Match 20852486 CCO 1^{er} tour VINGEANNE – BRAZEY du 16/09/2018

Forfait déclaré de BRAZEY

La Commission des Compétitions dit VINGEANNE qualifié pour le prochain tour

Amende 50 € à BRAZEY

Match 20852469 CCO 1^{er} tour MONTIGNY – CHENOVE 2 du 16/09/2018

Forfait déclaré de MONTIGNY

La Commission des Compétitions dit CHENOVE 2 qualifié pour le prochain tour.

Amende 50 € à MONTIGNY.

Match 20852481 CCO 1^{er} tour JEUNESSE MAHORAISE – AFRIQUE du 16/09/2018

Forfait déclaré de JEUNESSE MAHORAISE

La Commission des Compétitions dit AFRIQUE qualifié pour le prochain tour

Amende 50 € à JEUNESSE MAHORAISE

Les frais de déplacement de l'arbitre de 35,29 € sont à la charge de JEUNESSE MAHORAISE

1.4 COURRIERS/COURRIELS

JEUNESSE MAHORAISE : la Commission des Compétitions ne peut reporter le match sans l'accord du club adverse.

1.5 RECLAMATION D'APRES MATCH

Match 20704114 D4 E DIJON ULFE 2 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 16/09/2018

Réclamation d'après match de PERRIGNY LES DIJON, régulièrement confirmée par mail, droit à débiter sur le compte du club, sur la participation des joueurs :

M. CAVADAS RODRIGUES Ricardo licence 2544440457

M. BONDOUX Dylan licence 2544879517

M. PELLISSARD Benoit licence 820659454

Ces trois joueurs ayant participé en équipe supérieure le week-end précédent, celle-ci ne jouant pas ce jour.

La Commission des Compétitions demande au club de DIJON ULFE par retour de courrier au plus tard le 25/09/2018, ses observations sur la participation de ces trois joueurs au match cité en référence.

II. JEUNES

2.1 COMPTE-RENDU JOURNEE U13 DU 15/09/2018

Liste des équipes absentes (prévenues ou non) aux plateaux de rentrée :

- Site de Beaune : US Nolay (non prévenue)
- Site de Chevigny : Auxonne CS (prévenue), ALC Longvic 3 et AS Genlis 3 (désengagement), Dijon ULFE (non prévenue)
- Site de Is sur Tille : AS Talmay (prévenue), Dijon UC et Plombières (non prévenues)
- Site de Montbard : AS Pouilly 2 et Chenove CSL 1 (prévenues)
- Site de Semur en Auxois : AS Pouilly 1, AS Précy, (prévenues) US Semur Epoisses 3 et GJ MVSR 3 (prévenues mais à vérifier en terme d'écrit), Is-Selongey Foot 4 (désengagement), UCCF 2 et UFCO 2 (non prévenues)

2.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20731701 U18 D1 FONTAINE LES DIJON – CHEVIGNY ST SR du 23/09/2018 se jouera le 09/12/2018

Match 20731714 U18 D1 IS SELONGEY – ENT FAUVERNEY du 07/10/2018 se jouera le 06/10/2018 à 15h00

2.3 COURRIERS

DAIX : La CDCJ ne peut plus modifier les calendriers, le championnat démarrant le 22/09/2018.

LONGVIC : Voir calendrier U15 D1.

Suite au désistement de QUETIGNY, la CDCJ intègre le club de LONGVIC suite à sa demande comme 1^{er} ayant droit en championnat U15 D1.

Le match U15 D1 20731740 LONGVIC – MARSANNAY se jouera le 20/10/2018.

4. DATES D'ENGAGEMENT

Engagement Equipes Foot Animation (U10/U11 – U9/U8 – U6/U7) jusqu'au 21 Septembre 2018

5. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Journée du 9 Septembre 2018 : R.A.S

5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 15 et 16 Septembre 2018

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16 € en cas de récidive : CCOF (CCO) – THURY (CCO)

Non transmission de la F.M.I : LONGVIC (CCO)

Amende 36€ en cas de récidive

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette ou à l'étape du dysfonctionnement. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 15 et 16 SEPTEMBRE 2018

Match CCO 20852485 MPL 2 – CHEVIGNY ST SR 2 du 16/09/2018

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20704114 D4 E DIJON ULFE 2 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 16/09/2018

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 20852497 CCO EF BEAUNOISE – ATLAS du 16/09/2018

EF BEAUNOISE non formé à la FMI.

La commission valide la feuille de match papier.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P. FAORO

COMMISSION DEPARTEMENTALE

Présents : ARMENOULT S – FREREJACQUES A – NAUDET JP – PAGANT JM

Absents excusés : BAILLY P – MESSAI A

1 - COURRIERS

✓ E-mail de Jeunesse Mahoraise : désengagement de l'équipe

✓ E-mail de Ligue de Bourgogne Franche Comté : tirage de la coupe nationale

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.

2 -
SPORTIVE

Le club de Jeunesse Mahoraise informe la commission du retrait de son engagement en Football Entreprise. Les clubs devant rencontrer cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

ATTENTION : les clubs qui ont des joueurs n'ayant pas fini de purger leur sanction de la saison 2017/2018 restent suspendus pour la saison 2018/2019.

3 - ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District. Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

DATES DES SESSIONS

Samedi 29 Septembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 19 Octobre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Fiche Inscription clubs à retourner au secrétariat

4 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES

COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

PV 37 FUTS/1 Réunion du 20/09/2018

Présents : Mme Peggy SEURAT, MM. Pierre-Yves BERNIER, Sérafin DA SILVA, Romaric MOREAU, Hadi SALEH, Paulo SIMOES

Excusés : Mrs Benoît BELORGEY, Daniel DURAND, P-E DEMILLIER,

Non Excusé : M. Valerian THIBERT

BILAN DE LA RESERVATION DE CRENEAUX

Pour rappel un courrier a été envoyé à toutes les municipalités, suivi d'une relance début septembre.

Remarque : Lors de notre demande, la nécessité de joindre un calendrier général est réclamée par la majorité des collectivités.

Un créneau représente 2h.

Tableau récapitulatif :

Commune	Avis	Jour	Nombre créneau
Bligny /Ouche	<i>En attente</i>		<i>Selon les besoins des</i>
Clénay	<i>En attente</i>		
Chatillon sur Seine	<i>En attente</i>		
Nolay	<i>En attente</i>		
Pontailier sur Saône	<i>En attente</i>		
Saulieu	Ok	<i>Tous les dimanches</i>	<i>10 x 4 créneaux / j</i>
Sombernon	Ok	<i>Dim 9/12 Sam 22 et Dim 23 /12 Dim 27/1 Sam 9/2 Dim 10/2 Sam 16/2 Dim 17/2 Sam 23/2 Dim 24/2</i>	<i>10 x 4 créneaux / j</i>

Total : 80 créneaux disponibles à la date du 20 septembre.

Une relance et une confirmation doit être faite auprès des municipalités en attente, ainsi que Dijon.

Choix de l'action et du public visé :

9/12 à Sombernon = Fun Foot (4h) ou PPF U15/U18 (2x 4h)

6/1 à Saulieu = U15 + U18

13/1 à Saulieu = U13 + U13

20/1 à Saulieu = U15 + U18

27/1 à Saulieu = U13 + U13

27/1 à Sombernon = U13 + U18

3/2 à Saulieu = à définir

CRENEAUX NECESSAIRES PRIORITAIREMENT

U18 associée (40 équipes environ)	1 ^{er} tour aller 1 ^{er} Tour retour Finale à 8	8 créneaux de 2h + 8 créneaux de 2h + 1 créneau de 4h	16 créneaux de 2h + 1 créneau de 4h
U15 associée (40 équipes environ)	1 ^{er} tour aller 1 ^{er} Tour retour Finale à 8	8 créneaux de 2h + 8 créneaux de 2h + 1 créneau de 4h	16 créneaux de 2h + 1 créneau de 4h

U13 associée (100 équipes environ)	1 ^{er} tour aller 1 ^{er} tour retour 2 ^{ème} tour Finale	20 créneaux de 2h 20 créneaux de 2h 10 créneaux de 2h 2 créneaux de 4h	50 créneaux de 2h 2 créneaux de 4h
U18F associée (5 équipes)	1 Finale	1 créneau de 4h	1 créneau de 4h
U15F associée (10 équipes)	1 ^{er} tour en poule de 5 + 1finale à 4 équipes	2 créneaux de 2h + 1 créneau de 2h	3 créneaux de 2h
U12F associée (5 équipes)	1 Finale	1 créneau de 4h	1 créneau de 4h
65 créneaux de 2h + 6 créneaux de 4h → 70 créneaux de 2h + 8 créneaux de 4h			

CRENEAUX NECESSAIRES EGALEMENT POUR AUTRES ACTIONS			
U7-U9 Plateau de Noël	10 sites	10 créneaux de 4h	10 créneaux de 4h
Coupe seniors	1 ^{er} tour J1	8 créneaux de 4h	26 créneaux de 4h
	1 ^{er} tour J2	8 créneaux de 4h	
	1 ^{er} tour J3	8 créneaux de 4h	
	Finale	2 créneaux de 4h	
Coupe féminines	1 ^{er} tour	2 créneaux de 4h	3 créneaux de 4h
	Finale	1 créneau de 4h	
39 créneaux de 4h			

CHAMPIONNAT D1 FUTSAL

Engagements

4 clubs engagés (Dijon ULFE 2, Dijon Futsal Métropole 2, Auxonne New Team). Dijon Futsal Métropole pourrait engager une 3^{ème} équipe.

AS Enseignant ne fournissant pas de créneau, une solution devra être trouvée pour leur match à domicile.

Clubs à accompagner

ES Morvandelle serait intéressée. PY Bernier se charge de les contacter.

Chenove, ASPTT Dijon ne souhaite pas s'engager suite à la sollicitation faite.

Préparation du calendrier

Le championnat débutera mi-octobre 2018. La commission des compétitions prendra en charge l'organisation.

2 phases : Automne (octobre-nov-déc) et Printemps (Février, mars, Avril).

Match aller-retour soit 6 à 8 matchs par phase.

Rappel des règlements

Le règlement Futsal est établi et doit être respectée, notamment la présence de 2 dirigeants par club.

MISE EN PLACE DU PPF

Une date de détection est prévue le dimanche 9 décembre 2018. Les éducateurs de la commission PPF interviendront. Les membres de la commission futsal sont invités à y assister.

Suivi de l'interdistrict (18-19 février 2019), stage régional (17 avril 2019) et Interligue (23 avril 2019)

TOUR DE TABLE

Intervention de Peggy Seurat concernant l'attribution d'un service civique.

Intervention de Peggy Seurat concernant la pratique féminine Futsal. Une équipe existe et participera à la coupe régionale de LBFC en 2^{ème} phase. Une pratique avec les clubs féminins à 8 sera proposée.

Intervention de Romaric Moreau concernant la non-reconduction de la coupe futsal départementale seniors. → En fonction de l'obtention des créneaux, une compétition pourra être envisagée.

Intervention de Paulo Simoes concernant l'utilisation de la FMI pour le championnat D1 Futsal

ECHEANCIER

Jeudi 15 Novembre 2018 à 18h30 au District

Mise en place des pratiques associées

Jeudi 3 Janvier 2019 à 18h30 au District

Vérification de l'organisation des pratiques associées

Bilan de mi- saison championnats seniors

Bilan PPF

Jeudi 4 Avril 2019 à 18h30 au District

Bilan des pratiques associées

Définitions des nouveaux objectifs

Juin 2019

Mise en place d'un nouvel échéancier

Lancement de la recherche de créneaux.

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion restreinte aura lieu le jeudi 15 Novembre à 18h30 au District.

Président Commission Futsal : S. Da Silva

Secrétaire de séance : P-Y. Bernier

COMMISSION DEPARTEMENTALE

Présents : Elodie Ducreux, Sylvain Jobard, Peggy Seurat, Yanis Mairet, Camille Louvion

Excusés : Rémy Dauty, Charlène Peria, Laurie Massot, Julie Tschirhardt, Morgane Mairet

Election du Vice Président

Elu par les membres de la commission : Yanis Mairet

Appel aux clubs

Nous recherchons un club pouvant accueillir la rentrée du foot féminin qui aura lieu le **samedi 6 octobre 2018**. Le stade doit être muni de 1 terrain à 11 et de 4 terrains à 8.

RAPPEL → Réunion des clubs le Jeudi 30 Aout 2018 à 19H au district

La prochaine réunion de la commission de féminisation est prévue **mardi 18 septembre à 19h00** au district.

La présidente : E. DUCREUX

Le secrétaire de séance : Camille LOUVION